

Mon Espace Santé



Point d'étape

22 septembre 2022 - Comité technique régional (CTR)



I. Mon Espace Santé, c'est quoi ?

2022 – dernières avancées pour le carnet de santé numérique



- **Mobilisation historique du monde de la santé : 43 personnalités**

association de patients, ordres et syndicats de professionnels de santé, fédérations hospitalières et médico-sociales, structures professionnelles du numérique en santé, acteurs politiques et élus locaux [liste détaillée](#)

- **Communication continue grand public aux usagers [depuis mars-avril]**

- ETRE ACTEUR DE SA SANTE -

nombreux médias et vidéos pédagogiques, dans le quotidien des assurés (28 M courriers, 41 M d'emails) sur les lieux de vie (flyers et affiches), au contact de près de 4 000 conseillers numériques [dossier](#)

- **Mise en pratique significative en région grâce aux financements du SEGUR NUMERIQUE (ARS/Assurance Maladie/ GRADES)**

expérimentation réussie dans de 151 établissements de santé en France
au 15 juin : 70 % ES et 15 % ESMS engagés dans le SEGUR pour alimenter cet espace
poursuite des accompagnement des professionnels de santé avec conventionnement Assurance Maladie



LES FONCTIONNALITÉS DE MON ESPACE SANTÉ

Un dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



Mon espace santé

L'application mobile MES est disponible depuis mai 2022!



Une messagerie

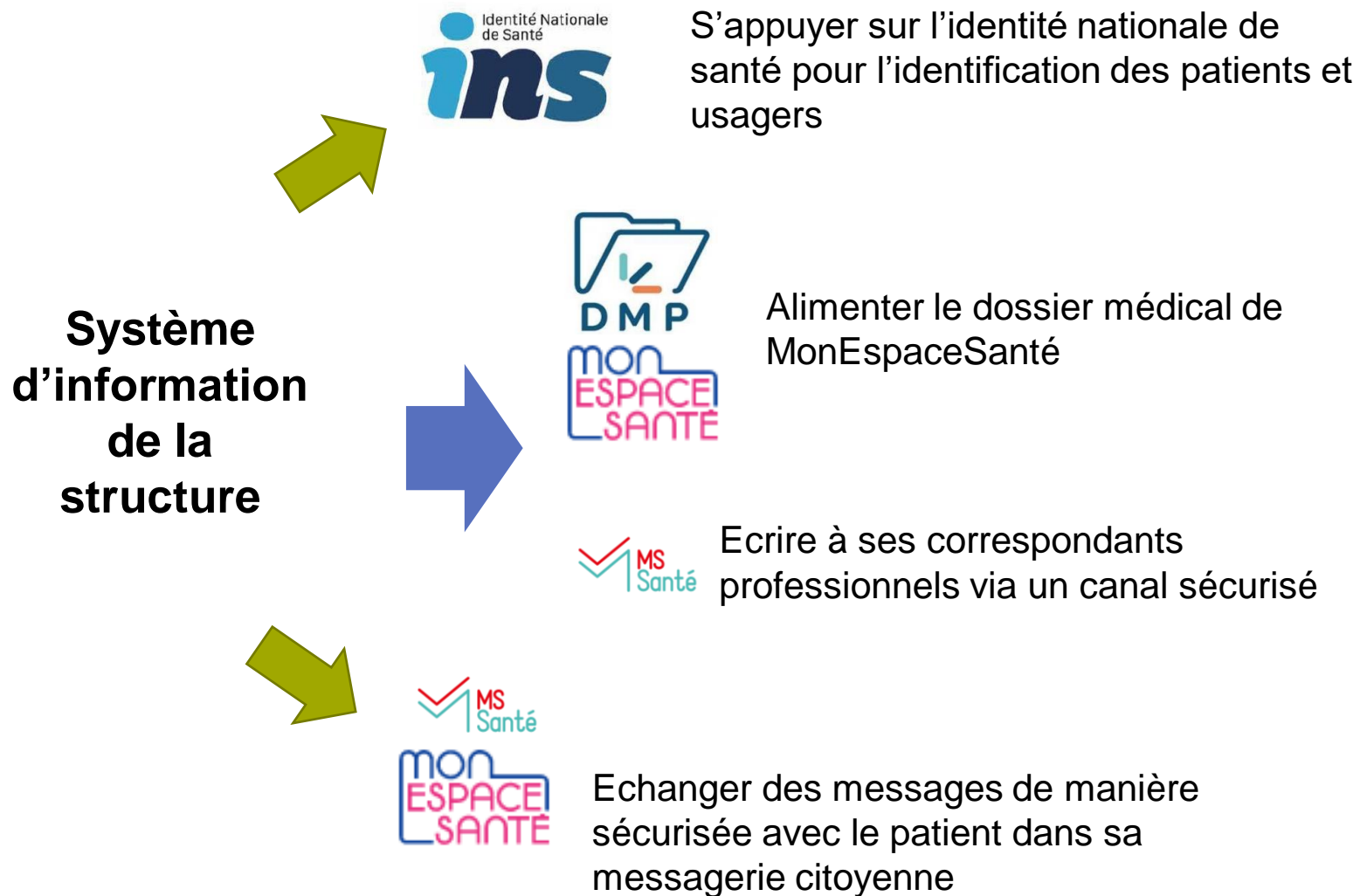
Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé. ins@patient.mssante.fr

Un catalogue de services

Accès à des applications de santé référencées par l'État via un **catalogue réunissant la diversité des services utiles à la santé** (portails patients, applications et objets connectés référencés.).

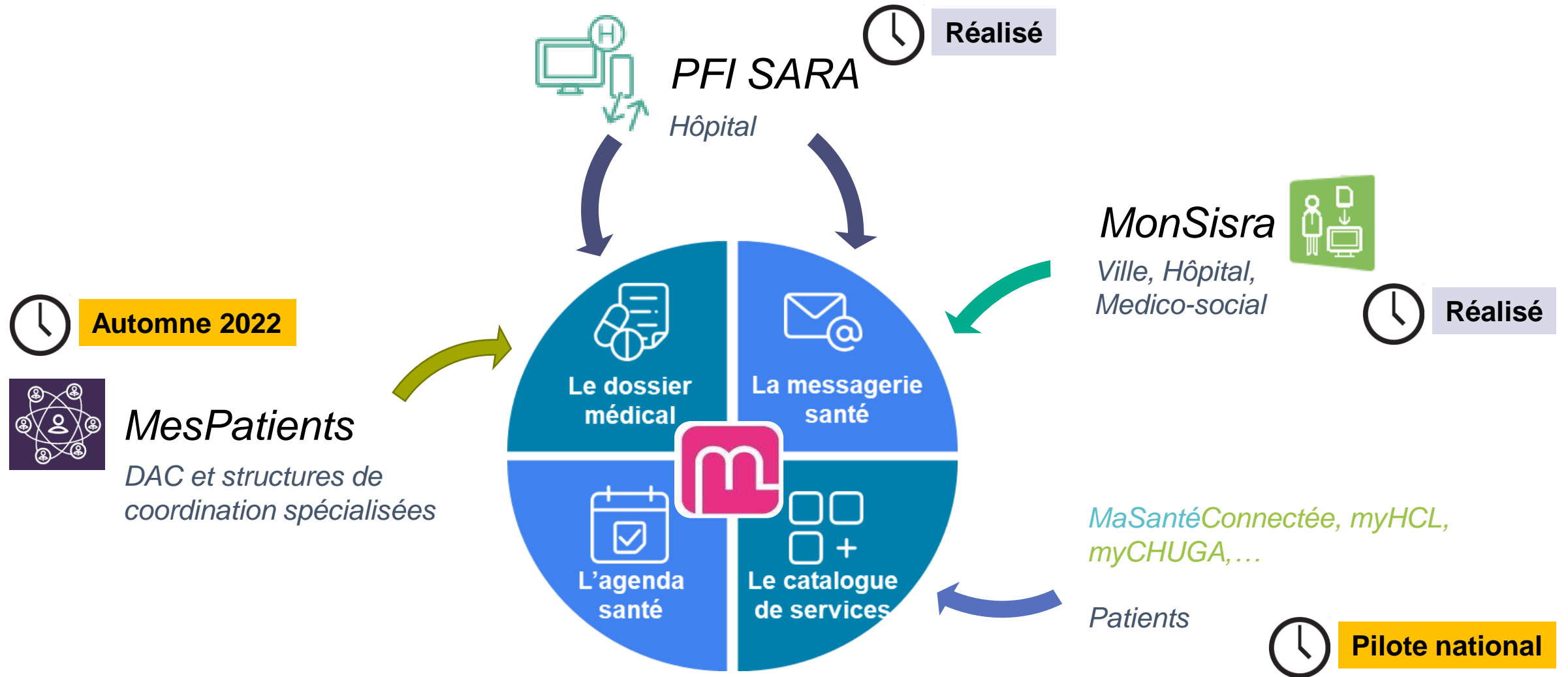
Un agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.



Des dispositifs pour financer ces évolutions

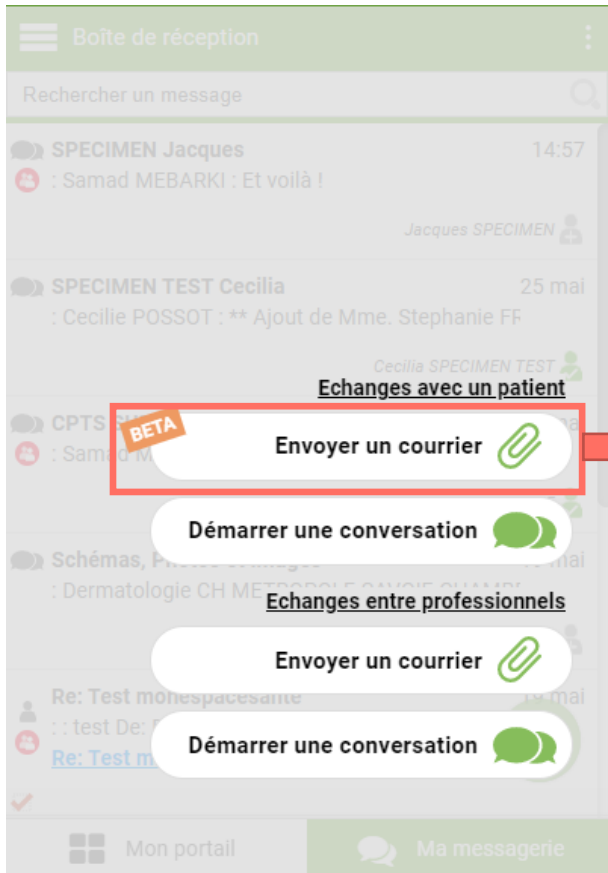
- **Programme SONS** de financement à l'équipement
- **Programme SUN-ES** pour les établissements sanitaires
- **Avenant 9 à la convention médicale** (médecins libéraux, autres accords conventionnels non signés)
- **Programme ESMS numérique** pour les structures sociales et médico-sociales



MESSAGERIE SECURISEE DE SANTE

ECRIRE AU PATIENT / REPONDRE AU PROFESSIONNEL DE SANTE

Exemple illustré MonSisra – Tout envoi est toujours à l’initiative du professionnel de santé



Saisie INS patient

←

Veuillez renseigner l'adresse MSSanté du patient que vous souhaitez contacter.

INS patient
XXXXXX @patient.mssante.fr

Nouveau mail MSS patient

De: Mme C [Professionnel de santé]

[XXXXXX]@patient.mssante.fr

Objet

Paragraphe

Envoyer

Profil médical Documents **Messagerie**

Bienvenue dans votre messagerie Mon espace santé,

04 mai Retrouvez dans cette messagerie l'ensemble des messages envoyés par vos professionnels de santé.

03 mai **Seul un professionnel de santé peut initier un premier échange avec vous.** Vous aurez ensuite la possibilité de lui répondre.

29 avr. Si vous recevez des pièces jointes, vous pouvez les enregistrer et les classer dans la partie "Documents" de Mon espace santé.

vous adresse un courri... Lors de vos prochaines consultations, n'hésitez pas à indiquer à votre professionnel de santé qu'il peut vous contacter via cette messagerie.

29 avr. ET vous adresse un co...

29 avr. ET vous adresse un co...

04 mai **Patient XY** 10:21

Ajouter des documents Ajouter mon profil médical

Rédigez votre message...

04 mai vous adresse un co...

04 mai

03 mai

29 avr. vous adresse un co...

Brouillon enregistré

Envoyer

CONSULTATION DES DOCUMENTS

HABILITATION PAR PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Les professionnels uniquement après consentement du patient et habilitation par le code de la profession (ex : CR accouchement)

Code profession CPS (a)		Médecins généralistes et spécialistes (dont radiologues, biologistes) libéraux, salariés (hors méd.du travail) Samu-Urgences-C.15, internes	Pharmaciens biologistes et Internes	Pharmaciens d'officines et de pharmacies hospitalières, internes et préparateurs	Chirurgiens-dentistes internes et chirurgiens-dentistes spécialistes	Sages-femmes	Infirmiers	Kinésithérapeutes	Pédicures-podologues	Orthophonistes	Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Orthoptistes, Diététiciens	Audio-prothésistes, Métiers de l'appareillage	Opticiens-lunetiers
Type de document		10	21 (b)	21 (b)	40	50	60, 69	70	80	91	92, 94, 95, 96	26, 81, 82, 83, 84, 85	28
Code LOINC (typeCode)	Intitulé (typeCodeDisplayName)												
DOCPAT03	CR déposé par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
DOCPAT05	CR de biologie déposé par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X				
DOCPAT06	CR de prévention déposé par le patient	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
15508-5	CR d'accouchement	X	X	X	X	X	X	X					
70004-7	CR d'acte diagnostique (autre)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
75492-9	CR d'acte diagnostique à visée préventive ou de dépistage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
11505-5	CR d'acte thérapeutique (autre)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

Accéder en ligne à la [matrice d'habilitations](https://www.dmp.fr/matrice-habilitation) précisant les accès aux documents - <https://www.dmp.fr/matrice-habilitation>

Publications e-santé flash #1->6

n°1-Le Ségur Numérique, n°2-SUN-ES, n°3- Mon Espace Santé, n°4- L'INS, n°5 – ESMS et réseau de PMI, n°6 – SUN-ES (candidature volet 3)

E-santé flash #2 : nouveautés Programme SUN-ES et programme HOP'EN

Ressources Ségur numérique

FRANCE NUMÉRIQUE
Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Téléchargez la fiche pratique sur le Ségur numérique pour les ES
Consultez la FAQ SUN-ES
Vérifiez si votre éditeur est déjà référencé Ségur
Pour les utilisateurs de [MonSisra](#), contactez le GCS SARA.

- BONUS DMP** : alimentation du DMP à partir d'une partie de l'historique DPI
Les établissements déjà retenus sur le volet 1 en fenêtre 1 ou ayant candidaté à la fenêtre 2 peuvent se positionner sur ce bonus, jusqu'au 31 mai, via le [formulaire Démarches simplifiées](#).

Pour en savoir plus, consultez le [guide sur la reprise de documents historiques DPI vers le DMP](#).

- Mise à jour des guides des usages et prérequis SUN-ES** : n'hésitez pas à consulter les nouvelles versions :

[Guide des pré requis des volet 1 et 2](#)
[Guide des indicateurs d'usage des volets 1 et 2](#)

- Webinaire** : La DNS, l'ANS et la DGOS proposent le **10 mai de 16h00 à 18h30** un webinaire sur l'atteinte des cibles d'usage du volet 1 : vous pouvez vous inscrire [en cliquant ici](#).

Rappel : Les établissements retenus en fenêtre 1 se sont engagés à atteindre les cibles à la fin de ce premier semestre, soit au **30 juin 2022**. Ils auront ensuite jusqu'au 30 juillet pour saisir ces indicateurs d'usage dans oSIS et informer leur référent SUN-ES : ars-ara-sun-es@ars.sante.fr

Déploiement de Mon Espace Santé : des webinaires et des outils pour vous accompagner

Des webinaires à ne pas manquer pour tout comprendre sur Mon Espace Santé

- Depuis février, les usagers sont invités à activer leur compte [Mon Espace Santé](#) avec deux objectifs :
- Centraliser sur un espace numérique personnel et sécurisé toutes leurs données de santé
 - Fluidifier les échanges avec les professionnels de santé impliqués dans leur parcours de soin

Pour cela, la compatibilité entre Mon Espace Santé et vos logiciels métiers – que ce soit en libéral ou en établissement – est essentielle. [Le ministère de la santé, en lien avec l'Agence du numérique en santé, a mis en place un dispositif pour faciliter l'évolution de vos logiciels.](#)

Besoin de plus d'infos ? Ne manquez pas les webinaires proposés par l'ANS :

- Le 24 mai de 18h à 19h30 pour les professionnels de santé en établissement de santé** : vous y découvrirez des cas d'usages déjà mis en place et pourrez poser vos questions. [Pour vous inscrire, cliquez ici.](#)
- Le 31 mai de 18h à 19h30 pour les professionnels de santé en ville** : venez découvrir ce qui va changer dans votre relation avec le patient et les réels bénéfices de Mon Espace Santé dans votre pratique quotidienne. [Pour vous inscrire, cliquez ici.](#)

Des établissements pilotes mobilisés

Une expérimentation a été lancée auprès de 7 établissements pilotes dans la région.
L'objectif ? Promouvoir les échanges dans le parcours de soins grâce à la [messagerie sécurisée de santé](#)

Lettre d'information aux réseaux de santé

l'Assurance Maladie Auvergne-Rhône-Alpes

mon ESPACE SANTÉ
Mettre l'usager au cœur de sa santé, en facilitant le quotidien des professionnels de santé et les échanges entre les professionnels de santé et les patients !

GUIDE À L'USAGE DES CENTRES DE SANTÉ

Mon espace santé (MES) est un espace numérique personnel et sécurisé pour chaque usager. Version améliorée du DMP (dossier médical partagé), il a été lancé officiellement fin janvier 2022 par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé et de la Prévention. Il vise à améliorer le parcours de soins par une meilleure communication entre les usagers et les professionnels de santé qui les suivent, en ville comme à l'hôpital.
Mon espace santé, c'est un espace ouvert pour tous automatiquement, sauf opposition !

VERSANT PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Accessibilité

Une fois [mon espace santé](#) créé :

Les professionnels de santé pourront déposer des documents (comptes-rendus de biologie, volet de synthèse médicale, notes, etc.) via leur logiciel métier ou le site [monespace.sante.fr](#).

Les professionnels de santé pourront consulter les documents via leur logiciel ou le site [monespace.sante.fr](#), si l'usager lui donne son consentement, y compris en cas d'urgence, selon la manière d'habilitation DMP : [https://www.dmp.fr/monespace/sante/fr](#).

L'Assurance Maladie pourra y déposer des documents historiques des soins, structurés selon le format de partage DMP.

Les professionnels de santé utilisant leurs logiciels métiers pour échanger de façon sécurisée avec leurs patients à travers leur logiciel métier DMP - compatibles et intégrés au MES.

Mon espace Santé !
Les professionnels de santé peuvent toujours, via la messagerie sécurisée de santé, solliciter d'autres professionnels / établissements de santé, mais c'est en leur qualité de correspondant, à leur seule initiative, avec ses patients sur leur messagerie MES !

II. Mon Espace Santé,

plan de déploiement en Auvergne Rhône Alpes

Mon Espace Santé en Auvergne-Rhône-Alpes

[février – juillet 2022]

• USAGERS - informer et accompagner

- ✓ 7 millions d'informés depuis mi-juillet, des bénéfices visibles dans les flux d'échanges
- ✓ tous les Départementaux travaillent en partenariat pour aider et sensibiliser les citoyens
- ✓ les structures labellisées Maison France Service sont des relais de formation et d'information, <https://cartographie.conseiller-numerique.gouv.fr/> (254 lieux faciles à localiser en ARA)
- ✓ des ambassadeurs autour des partenariats prometteurs
pour accompagner l'inclusion numérique



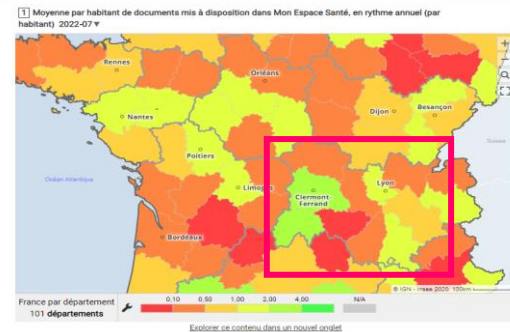
Mon Espace Santé en Auvergne-Rhône-Alpes [février – juillet 2022]

- **PATIENT - au cœur de l'expérience et des usages**

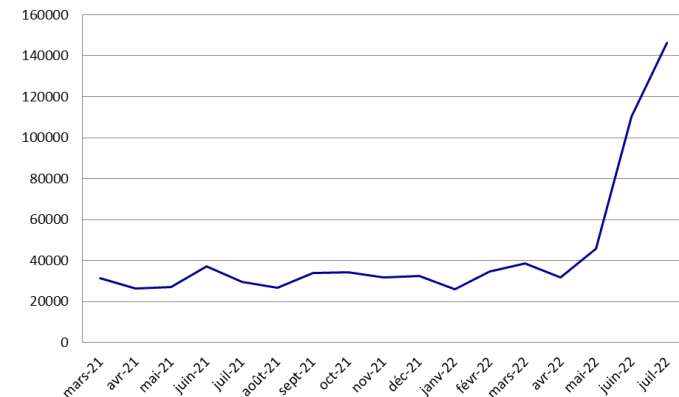
7 établissements de santé de la région ont témoigné de réussites et d'une réelle satisfaction :

mise en pratique de l'échange et le partage des données de santé (dossier médical + messagerie)

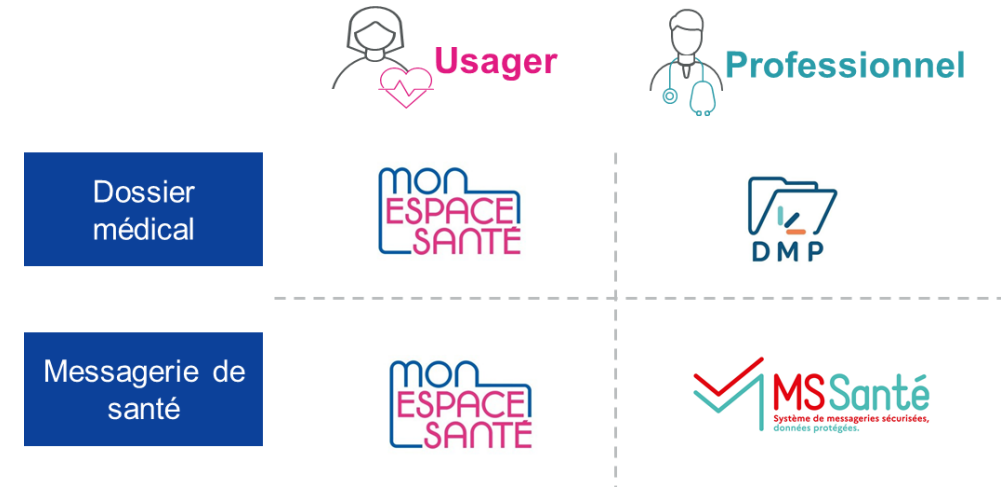
- ✓ **Hospitalisation /ambulatoire** : envoi des comptes rendus opératoires par messagerie sécurisée,
- ✓ **Surveillance post-opératoire** : échanges sur des préoccupations diverses des patients, etc.
- ✓ **Cancérologie / Endocrinologie / diabétologie** : transmission des documents médicaux à la demande du patient
- ✓ **Dialyse (sur site, à domicile, en suivi néphrologique)** : apprentissages à la dialyse, échanges pluridisciplinaires
- ✓ **Maternité** : suivi grossesse, compte-rendu de consultation / échographies, ordonnances



Nombre de DMP distincts alimentés chaque mois par les
Etablissements de santé - Région AURA



- **Accélérons les usages PS / Usagers**
 - ✓ en consultation par le professionnels de santé
 - ✓ en exercices coordonnés entre professionnels



- **Expérimentons ensemble**



des
volontaires ?

NOUS

- ✓ Aidons à sensibiliser vos patients et leurs représentants pour activer leur compte
- ✓ Aidons à diffuser une communication adaptée simple / facile à comprendre

VOUS

- ✓ Apportez votre expertise issue du quotidien
- ✓ Pratiquez au sein de votre structure entre professionnels ayant des rôles différents

- Temps d'échanges -
Merci de votre attention.



- **COMPRENDRE MON ESPACE SANTE**

qu'on soit usager, professionnel de santé, consultez notre [page d'information](#)
consulter la matrice des accès aux documents [matrice d'habilitations](#)

- **POUR ACTIVER VOTRE COMPTE :**

rendez-vous sur monespacesante.fr et munissez-vous de votre carte vitale,
et vos coordonnées personnelles (e-mail et téléphone mobile)

- **USAGERS – POUR REpondre A VOS QUESTIONS / DIFFICULTES : appelez le 3422**

- pour toutes difficultés (ouverture, activation de compte ou lien avec le compte de votre enfant),
- pour d'autres questions, rendez-vous sur <https://www.monespacesante.fr/questions-frequentes>

- **BESOIN D'AIDE DE PROXIMITE**

- pour vous accompagner (accès internet, aide à la prise en main) trouvez votre conseiller numérique le plus proche en consultant la carte dans votre département [carte des conseillers numériques](#)
- pour vous aider dans l'utilisation de Mon Espace Santé (formation, aide au fonctionnement) contactez la structure France Service proche de chez vous [carte des Maisons France Services](#)

1. J'ACTIVE MON COMPTE

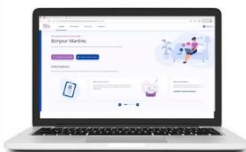


L' usager ou son entourage témoigne de l'application 'simple, ergonomique, intuitive' pour activer son compte Mon Espace Santé, ou celui d'un aîné

Pour ouvrir un compte, vous avez besoin de :

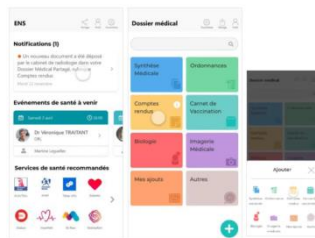
- ✓ **5 minutes de votre temps** + la carte vitale + code provisoire envoyé par l'assurance maladie à l'assuré. Si vous ne disposez pas de ce code, vous pouvez en demander un autre via le site. Vous recevrez un nouveau code par mail ou au téléphone 3422.
- ✓ Rendez-vous sur [Mon espace santé](#) ou téléchargez l'application Mon espace santé (smartphone, tablette)

Besoin d'aide ?



**Entourage aidant, accompagnant,
conseiller numérique...
ou représentant d'utilisateur**

découverte semi-guidée de l'application en suivant les étapes



**1 Remplir son
profil médical**



**2 Communiquer de
manière sécurisée**



**3 Rassembler
ses documents**

2. JE CONSULTE / FACILITE LES ECHANGES



L'utilisateur / son aidant va pouvoir



compléter son profil médical



recevoir des messages de ses professionnels de santé* et pouvoir y répondre



ajouter des documents



recevoir des documents de ses professionnels de santé et de l'Assurance maladie ** (DMP, DUI)



masquer certains documents, ou bloquer certains professionnels de santé

Exemple d'usage :

La structure peut envoyer le 1^{er} message de bienvenue à l'utilisateur par la messagerie sécurisée citoyenne (BAL orga ou fonctionnelle) et ouvre le canal d'échange avec l'utilisateur (cf Mon SISRA – mode opératoire)

Les acteurs de l'établissement et les



Professionnels de santé

vont pouvoir échanger avec le résident



ins@patient.mssante.fr

- ✓ consulter sur autorisation explicite
- ✓ échange à leur initiative
- ✓ dérogation INS qualifié jusqu'à la fin 2022
- ✓ envoi et enregistrement facilités des documents transmis
- ✓ notification si compte non ouvert



Myriam reçoit un infirmier libéral à son domicile. Celui-ci souhaite qu'elle consulte son médecin traitant.



Myriam prend rendez-vous avec son médecin traitant. Pendant la consultation, ce dernier qualifie son INS et édite une e-prescription.



Le pharmacien remet à Myriam les médicaments prescrits par son médecin traitant.



L'infirmier libéral peut prendre connaissance de ces éléments en accédant au DMP de Myriam.



L'infirmier libéral envoie un message au médecin traitant de Myriam pour lui transmettre ses observations.



e-prescription

Le pharmacien prend connaissance de la e-prescription. Il accède au DMP de Myriam pour connaître ses éventuels antécédents.



e-prescription

